

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

Date de convocation

9 mars 2023

Date du
Conseil Municipal

15 MARS 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 27

Votants----- 32

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

21 MARS 2023

Publié le :

22 MARS 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT.
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur RAHER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAUCHY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Le poste de Directeur de Quai des Arts sera vacant au tableau des effectifs du personnel municipal à compter du 1^{er} juillet 2023, date de départ à la retraite de l'agent actuellement en poste.

La Ville de Pornichet souhaite procéder au remplacement de cet agent pour remplir les missions suivantes :

- Direction générale :
 - Encadrement, management et animation de l'équipe.
 - Elaboration et exécution du budget.
 - Suivi administratif.
 - Recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres.
 - Sécurité des personnes et du bâtiment.
 - Mise en œuvre d'un projet de responsabilité sociale incluant la transition écologique, les droits culturels et les égalités.
 - Coopération avec les différents services de la Ville.

- Direction artistique :
 - Assurer une programmation pluridisciplinaire ambitieuse portée sur les écritures contemporaines et une exigence accessible.
 - Développer un projet d'action culturelle et d'éducation artistique.
 - Rechercher de nouveaux publics, développer une programmation et des actions culturelles à l'attention des familles.
 - Promouvoir un lieu ouvert et accessible aux différents publics, sur la Ville et sur son environnement.

Suite à la procédure de recrutement menée, étant donné les besoins du service et la nature des fonctions, le candidat sélectionné est actuellement titulaire d'un Contrat à Durée Indéterminée, sur un emploi de catégorie A, dans un Etablissement Public Administratif relevant de la Fonction Publique Territoriale.

L'article L332-12 du Code général de la fonction publique indique que lorsque l'autorité territoriale propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article L332-8 à un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé à une Collectivité ou l'un des établissements publics mentionnés à l'article L4, une personne morale relevant de l'article L3 ou de l'article L5 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de recruter cet agent en Contrat à Durée Indéterminée, sur un emploi de catégorie A. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux (soit entre l'indice plancher brut 444 et l'indice plafond brut 821), percevra l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction de responsable de service, groupe 1.3 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet.

Afin d'effectuer ce recrutement à effectif constant, le poste d'Attaché Principal de l'agent qui aura fait falloir ses droits à la retraite sera supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒ Vu le Code général de la fonction publique,
 ⇒ Vu la délibération n°23.02.11 du 1^{er} février 2023 relative au régime indemnitaire,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOU),

- Adopte la modification du tableau des effectifs du personnel telle que présentée.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Stéphane CAUCHY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 15 mars 2023

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le
Publié le **22 MARS 2023**
Certifié exact,
Le Maire,

21 MARS 2023

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

Jean-Claude PELLETEUR

VILLE DE PORNICHET



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal		
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0			
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1			
	Administrateur hors classe		1	0	1			
	Attaché hors classe		1	1	0			
	Attaché principal (01/07/2023)		3	3	0	-1		
	Attaché territorial - contractuel CDI		1	1	0	1		
	Attaché territorial		5	5	0			
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0			
	Rédacteur principal 1ère classe		B	2	2	0		
	Rédacteur principal 2ème classe			3	3	0		
	Rédacteur			6	6	0		
	Rédacteur - contractuel CDD			1	1	0		
	Adjoint administratif principal 1ère classe			C	13	13	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe				8	7	1	
	Adjoint administratif				8	8	0	
TOTAL		56		53	3	0		
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B		1	1	0		
	Animateur principal 2ème classe			2	2	0		
	Animateur	0	0	0				
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0			
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		3	3	0			
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0			
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0			
	Adjoint d'animation		3	2	1			
TOTAL		19	18	1	0			
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0			
	Bibliothécaire		1	1	0			
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0			
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0			
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe		1	1	0			
	Adjoint du patrimoine		2	2	0			
TOTAL		8	8	0	0			
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	3	3	0			
	Gardien brigadier		8	8	0			
	TOTAL		11	11	0	0		
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur de classe supérieure	A	1	1	0			
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0			
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	10	9	1			
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TNC		2	1	1			
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		1	1	0			
TOTAL		15	13	2	0			
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0			
	Assistant socio-éducatif		1	0	1			
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0			
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		2	2	0			
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0			
	Educateur de jeunes enfants TNC	1	1	0				
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	4	4	0			
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		3	2	1			
	TOTAL		15	13	2	0		
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0			
	TOTAL	1	1	0	0			
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	B	1	1	0			
	Ingénieur principal		1	1	0			
	Ingénieur		1	1	0			
	Ingénieur CDD		1	1	0			
	Technicien principal 1ère classe		C	4	3	1		
	Technicien principal 2ème classe			1	1	0		
	Technicien CDD			1	1	0		
	Technicien territorial			3	3	0		
	Agent de maîtrise principal			5	5	0		
	Agent de maîtrise			8	7	1		
	Adjoint technique principal 1ère classe			24	24	0		
	Adjoint technique principal 2ème classe (01/04/23)			19	19	0		
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC (01/04/23)			4	4	0		
	Adjoint technique (01/04/23)			25	23	2		
	Adjoint technique TNC (01/04/23)		4	4	0			
	TOTAL			102	98	4	0	
	TOTAL GENERAL			227	215	12	0	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_23_03_07
Objet :	7. Tableau des effectifs du personnel communal – Modification
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20230315-DELIB_23_03_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 7_Tableau effectifs_modification.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 7. Annexe DCM 7.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_07-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	103.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 16h33min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 16h33min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 16h34min00s	Transmis au MI

Acquittement reçu

21 mars 2023 à 16h34min06s

Reçu par le MI le 2023-03-21